



Célébration du Souvenir

Le 4 avril 2020

La Paroisse Saint-Martin de la Baie d'Authie informe qu'elle assure toujours les funérailles religieuses à l'église en respectant les directives gouvernementales c'est-à-dire avec un maximum de vingt participants.

De plus elle propose à toutes les familles qui ont eu un décès pendant la période de confinement de pouvoir, une fois cette période de confinement terminée et toujours en accord avec les directives gouvernementales, de réaliser **une célébration du souvenir religieuse individuelle** en deux temps (église puis cimetière) à la date qui leur convient.

Abbé Luc Dubrulle
Curé de la paroisse Saint Martin de la Baie d'Authie
Abbé Jean-Pierre Hochart
Prêtre aîné de la paroisse
Yves Lejeune
Référent funérailles de la paroisse